

Osons... UNE QUALITÉ DE VIE DECENTE POUR TOUS

Soins/Services aux personnes vulnérables-aîné(e)s

Les propositions suivantes portent spécifiquement sur les services essentiels aux aîné(e)s. De manière générale, elles rejoignent également la réalité et les enjeux que vivent d'autres populations vulnérables et leurs familles comme les personnes en situation d'itinérance ou de dépendance et celles vivant avec des limitations physiques ou mentales.

Propositions générales

Afin d'assurer des services essentiels aux aîné(e)s de qualité et accessibles sur tous les territoires, les pistes de solution identifiées lors des consultations sont les suivantes :

- Entamer une « démarchandisation » des services aux personnes vulnérables, en particulier les services aux aîné(e)s.
- Assurer le maintien à domicile des aîné(e)s autant que possible.
- Favoriser le maintien des aîné(e)s dans leur communauté.
- Favoriser la gestion locale des services aux aîné(e)s par leur communauté et impliquer les usagers.
- Reconnaître la juste valeur du travail dans les services aux personnes vulnérables, notamment les aîné(e)s.

Pourquoi ces propositions... et pourquoi l'économie sociale ?

L'économie sociale organise la prestation de services autour de la réponse aux besoins plutôt qu'autour d'une logique d'efficacité organisationnelle et de rentabilité, ce qui permet de :

- Favoriser la protection des personnes et une qualité de vie décente.
- Assurer l'accès aux services, tant sur le plan financier que géographique.
- Éviter le déracinement des personnes en fonction de l'évolution de leur état de santé.
- Assurer la redistribution plus équitable et transparente des investissements de l'État.
- Favoriser la vitalité économique et sociale des territoires par le maintien des populations vieillissantes dans leur localité.
- Améliorer les conditions de travail et la rétention des travailleurs/travailleuses essentiel(le)s qui œuvrent auprès des personnes vulnérables.
- Permettre l'implication des usagers ou de leurs représentants dans les lieux décisionnels, ce qui contribue à assurer l'adéquation des services avec les besoins réels et une plus grande imputabilité des gestionnaires.

Comment y arriver ?

L'État doit reconnaître la contribution stratégique de l'économie sociale comme solution intégrée de services aux aîné(e)s – et, plus largement, des services aux personnes vulnérables. Pour ce faire, il importe de :

- Favoriser le développement de modèles d'affaires sans but lucratif assurant la qualité des services, la pérennité des entreprises et la redevabilité à la communauté dans leurs choix de gestion.
- Assurer la connaissance de l'économie sociale auprès des pouvoirs publics et la reconnaissance de sa contribution essentielle dans les services aux aîné(e)s.
- Assurer la coconstruction des politiques publiques en associant étroitement les acteurs de l'économie sociale aux travaux de préparation et de déploiement de stratégies gouvernementales.
- Assurer les conditions de réalisation nécessaires et suffisantes permettant aux promoteurs collectifs d'avoir les capacités financières de réaliser des projets qui incluent des conditions de travail et salariales équitables.
- Déployer une diversité de leviers financiers pour le développement de logements communautaires, notamment pour des projets dédiés aux aîné(e)s en perte d'autonomie (augmentation du programme AccèsLogis, utilisation des actifs immobiliers gouvernementaux non utilisés, prêts patients, garanties de prêts, etc.).
- Mettre en place des projets pilotes basés sur des modèles d'affaires innovants et reproduisibles, avec différentes logiques opérationnelles qui s'adaptent aux besoins locaux et aux caractéristiques régionales.
- Assurer et soutenir l'intégration de services aux personnes par différents réseaux d'économie sociale (soins à domicile, services alimentaires, loisirs, logement, etc.) en se basant sur l'écosystème régional pour créer des ententes multidisciplinaires dans l'octroi de services.
- Soutenir des projets dont l'objectif est d'offrir un milieu de vie de longue durée aux aîné(e)s, incluant différents services (soins, alimentation, loisir) et une mixité de populations (aînés, jeunes, communautés) et permettant une offre de service évolutive selon l'état de santé des usagers.
- Bonifier et appuyer l'offre de formation pour les travailleurs/travailleuses voué(e)s aux services essentiels et pour les administrateur(trice)s des entreprises collectives qui veillent à la qualité des services dans leur localité.
- Assurer la reconnaissance des travailleurs/travailleuses en économie sociale dans le secteur des services aux personnes et l'équité de leurs conditions de travail par rapport au secteur public.

Recherche et documentation réalisées en collaboration avec le [TIESS](#)